

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

**EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL**

Approuve le principe de confier l'exploitation et la gestion du camping municipal à une personne morale ou privée avec une location gérance et charge M. le Maire de lancer la procédure.

**TRAVAUX GESTION DES EAUX PLUVIALES « BAFFY » DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Décide de solliciter pour ce projet de travaux de gestion des eaux pluviales dans le secteur de « Baffy » une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée et l'autorisation de commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention et d'imputer les crédits sur le Budget Assainissement de l'exercice 2021

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LES TOITS DU VALS**

Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € qui sera allouée à l'Association « Les toits du Val » et non à la SAS comme initialement prévue par délibération du 15 octobre 2019. Elle sera enregistrée au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal.

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2021**

Approuve à compter de la rentrée scolaire 2021, sous réserve d'un avis favorable du prochain Conseil d'Ecole, la reconduction de la semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h.30 - 11h.30 et 13h.30 - 16h.30.

**VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE**

Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de l'ancienne école par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CULTURE A LA CCVAI**

Désigne Mme Lucie LAFURIE, Conseillère Municipale de la Commune de St Germain Laval, domicilié 70 rue Guillaume Bonnet 42260 ST GERMAIN LAVAL, en qualité de représentante de la Culture à la CCVAI.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS**

Décide de signer avec M. et Mme Gilles PAILLON un bail de gré à gré pour la location du logement 57 place du 8 mai.

Les termes du bail précisent les conditions de cette location. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2027 moyennant un loyer annuel de cinq mille sept cent soixante euros (5 760 €) payable mensuellement. Ce loyer étant révisable triennalement.

**ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Préparation du Bureau de vote